



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie  
Universitaire**

**N° 2019-18**

**Séance du 06 décembre 2019**

Président: Pasquale MAMMONE  
Vice-président: Corinne ROBACZEWSKI

**Bonus Qualité Enseignement (BQE) –  
Modification de la composition de la commission**

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés  
Nombre de membres présents ou représentés: 20  
Nombre de vote pour: 20  
Nombre de vote contre: 0  
Nombre d'abstention: 0

Frédéric BOUSSEMART précise que cette modification a pour but d'intégrer au sein de la commission BQE l'ingénieure pédagogique recrutée dans le cadre de la Licence Compétences en Réseau (LCeR).

M. le Président soumet au vote la modification de la composition de la commission BQE, qui est adoptée à l'unanimité.

Fait à Arras, le 06 décembre 2019

Le Président,

Pasquale MAMMONE



**SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX  
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37  
www.univ-artois.fr



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

## Procédure de fonctionnement de la commission BQE

### Composition de la commission

La commission BQE est composée des 16 personnes suivantes :

- Le vice-président délégué à la réussite
- La directrice du SUPArtois
- Un membre du SUPArtois proposé par la directrice du SUPArtois
- L'ingénieur pédagogique recruté dans le cadre de la mise en œuvre de la LCER
- Un personnel du SCD proposé par la directrice du SCD
- Un personnel de la DSI proposé par la VP numérique
- Un personnel CAP Avenir proposé par le directeur de CAP Avenir
- Deux enseignants/enseignants-chercheurs extérieurs proposés par la directrice du SUPArtois
- Un enseignant/enseignant-chercheur de chacun des 4 champs de l'université, proposés chacun par leur responsable de champ
- Un enseignant/enseignant-chercheur ayant été accompagné par le SUPArtois dans une activité de recherche
- Un enseignant/enseignant-chercheur « lauréat » d'un précédent BQE, proposé par la commission BQE lors de sa dernière réunion de l'année précédente
- Le vice-président étudiant.

### Fonctionnement de la commission

La commission est présidée par le vice-président délégué à la réussite.

Le président de la commission BQE nomme deux rapporteurs sur chacun des dossiers de demande de BQE. Ne peuvent être nommés rapporteurs que les membres de la commission BQE, à l'exception de son président, des membres du SUPArtois et du vice-président étudiant.

Les membres de la commission s'engagent à informer le président des dossiers pour lesquels ils sont partie prenante. Ils ne peuvent ni rapporter sur ces dossiers, ni participer aux débats les concernant.

### Avis de la commission

Pour chacun des dossiers déposés, la commission BQE émet un avis motivé comprenant :

- Le volume horaire accordé en présentiel
- Le volume horaire accordé en préparation
- Eventuellement des suggestions quant aux formations à suivre

Les avis motivés de la commission sont soumis à la CFVU. Les décisions de la CFVU sont transmises aux directrices et directeurs de composantes qui doivent en informer les porteurs de projet.

### Calendrier prévisionnel 2019/2020

- 9 octobre 2019 : appel à projet BQE.
- 10 janvier 2020 : date limite de dépôt de dossier sur moodle. Ces dossiers ne sont pas nécessairement finalisés.
- 12 janvier 2020 : envoi des dossiers aux directeurs de composante, pour validation.
- 12 février 2020 : date limite de validation des dossiers par les directeurs de composante.
- Mars 2020 : ateliers de finalisation des dossiers assuré par le SUPArtois(voir le calendrier joint à l'appel à projet).
- 30 avril 2020 : date limite de finalisation des dossiers sur moodle.
- 5 juin 2020 : commission BQE
- Courant juin 2020 : validation en CFVU